



TREILLIERES MUSIQUE
2, la Close des Genêts - 44119 TREILLIERES

+33 (0)2.51.77.07.32

+33 (0)6.10.35.34.48

treillieres.musique@gmail.com

CONDITIONS DE REPRISE DES ACTIVITÉS
A COMPTER DU 14 SEPTEMBRE 2020

1- CONSIGNES RELATIVES AUX ACCES ET SORTIES DE L'ECOLE

- L'élève ou le(s) parent(s) sont à l'heure en début et fin de cours afin d'éviter la formation de groupes d'élèves aux abords de l'école.
- Lorsque plusieurs élèves sont présents aux abords de l'école, les règles de distanciation sociales sont appliquées: 1m minimum entre chaque personne, pas de contact physique.
- Port du masque obligatoire dans et aux abords de l'école / respect des gestes barrière. Cette consigne ne s'applique pas aux enfants des cours d'éveil musical.
- Le professeur vient chercher son élève en début de cours, l'élève ne doit pas rentrer dans l'école sans y être invité.
- A la fin de son cours, l'élève ne stationne pas à l'intérieur de l'école
- L'accès s'effectue par la porte d'entrée principale, l'élève se désinfecte obligatoirement les mains à l'entrée
- La sortie des cours s'effectue par la porte principale, la sortie des cours tenus en salle HARMONIE s'effectue par la porte fenêtre qui donne sur la salle, et non par la porte d'entrée.

2- CONSIGNES RELATIVES AUX DEROULEMENT DES COURS

CONSIGNES GÉNÉRALES

Le non respect des consignes ci-après peut constituer un motif d'annulation du cours :

- Port du masque obligatoire dans l'enceinte de l'école, y compris pendant les cours,
- Le port du masque n'est pas demandé lors de la pratique des instruments soufflants.
- Le port du masque n'est pas demandé pour les enfants des cours d'éveil musical.
- Respect des gestes barrière
- Le cas échéant, l'élève arrive en possession de son matériel : instrument, partition, accordeur, médiator, baguettes, câble jack, etc.

CONSIGNES PARTICULIERES

Pour les **cours d'éveil 0-3 ans**, les parents apportent leur coussin personnel afin d'éviter au professeur un temps de nettoyage trop conséquent.

3- PRÉCAUTIONS SANITAIRES PRISES PAR L'ÉCOLE / LA MAIRIE

- Entre chaque cours, les professeurs désinfectent les instruments (piano, batterie) et accessoires avec l'élève aura été en contact (table, chaise, pupitre, jack, poignée de porte, etc).
- L'accès aux sanitaires du rez-de-chaussée est possible, cependant afin de limiter les contraintes de désinfection de ces derniers, il est demandé aux adhérents de prendre leur précautions avant leur cours.
- Les sanitaires de l'étage sont exclusivement réservés aux professeurs
- **Aucun masque ne sera mis à disposition dans l'enceinte de l'école, en cas d'oubli l'élève ne pourra être admis en cours**
- L'école sera régulièrement nettoyée par le personnel de la Mairie.

4- PRÉCAUTIONS A PRENDRE PAR LES ADHERENTS EN CAS DE SUSPICION DE CAS COVID 19

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève (*les symptômes évocateurs sont toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.*), l'élève ou son représentant légal doit impérativement et rapidement prévenir l'école de musique qui suspendra le cours dans l'attente d'un diagnostic médical.